

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
11 mars 2011  
Français  
Original: anglais

**Commission des stupéfiants****Cinquante-quatrième session**

Vienne, 21-25 mars 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

**Commission pour la prévention du crime et la justice pénale****Vingtième session**

Vienne, 11-15 avril 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

**Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

**Note du Secrétariat\*\*\*, \*\*\*\****Résumé*

La présente note a été établie en vertu de la décision 2009/251 du Conseil économique et social, qui portait création d'un groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance, ainsi qu'en vertu des résolutions 52/13 de la Commission des stupéfiants et 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, selon lesquelles le groupe de travail devait soumettre son rapport et ses recommandations aux Commissions pour examen. Des rapports sur les travaux du groupe ont ainsi été présentés aux Commissions à leurs sessions (parties principales

\* E/CN.7/2011/1.

\*\* E/CN.15/2011/1.

\*\*\* Le présent document a été soumis après les délais prescrits car le groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée n'a achevé ses débats sur des sujets importants que le 10 mars 2011.

\*\*\*\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.



et reprises) de 2009 et 2010 (E/CN.7/2009/15-E/CN.15/2009/25; E/CN.7/2010/16-E/CN.15/2010/16 et E/CN.7/2010/23-E/CN.15/2010/21). La présente note rend compte des travaux que le groupe de travail a accomplis entre le 30 octobre 2010 et le 10 mars 2011. Elle comprend aussi des projets de décisions sur la prorogation de son mandat et des projets de résolutions que le groupe a décidé, à sa réunion du 10 mars 2011, de transmettre aux Commissions afin qu'elles les examinent et s'en servent de base pour la poursuite de leurs discussions et négociations, pendant leurs sessions du premier semestre 2011.

## I. Délibérations

1. Pendant la période à l'étude (30 octobre 2010-10 mars 2011), le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) (ci-après dénommé "le groupe de travail") a poursuivi l'examen des questions inscrites à son ordre du jour en vertu des résolutions 52/12 et 18/3 des Commissions, conformément à son mandat, qui figure en annexe à ces résolutions. Les délégations ont activement participé aux débats, qui se sont concentrés sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes thématiques et régionaux, sur les mesures propres à améliorer le financement de l'UNODC et sur la fonction d'évaluation indépendante.
2. Le Secrétariat a présenté plusieurs exposés pendant la période à l'étude. À la réunion tenue le 25 novembre 2010, les délégations ont été informées des progrès que l'Office avait réalisés concernant l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public et la mise en œuvre du projet "Umoja", et concernant la participation de nouveaux donateurs et d'entités du secteur privé à son financement. Le Programme régional de contrôle des drogues, de prévention du crime et de réforme de la justice pénale dans les États arabes (2011-2015), le Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest (2010-2014) et le programme thématique sur la prévention du crime et la réforme de la justice pénale ont été présentés aux réunions tenues les 18 février et 1<sup>er</sup> mars 2011. Le Secrétariat a éclairci un certain nombre de points soulevés par les délégations, y compris des questions afférentes au budget et au financement, ainsi que les décisions sur lesquelles reposaient les différents programmes.
3. À la réunion du 18 février, des représentants du Groupe de l'évaluation indépendante ont présenté les conclusions de l'évaluation du Programme mondial de l'UNODC contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme.
4. À la réunion du 1<sup>er</sup> mars, un représentant du Secrétariat a fait le point sur l'élaboration du cadre stratégique pour la période 2014-2015 concernant le contrôle international des drogues, la prévention du crime et du terrorisme et la justice pénale (activités correspondant actuellement au programme 13), et fait observer que le groupe de travail et les Commissions devraient participer à sa mise au point. Les projets concernant la stratégie de l'UNODC pour la période 2012-2015, à savoir la "stratégie à moyen terme", ont également été examinés. Un certain nombre de délégations ont estimé qu'il fallait établir une stratégie à moyen terme pour 2012-2015 dans laquelle seraient définies les priorités de l'Office. À cet égard, les délégations ont noté qu'une décision politique devrait être prise par les Commissions à leurs prochaines sessions.
5. Plusieurs orateurs se sont félicités des informations communiquées par le Secrétariat et ont estimé que le groupe de travail était une instance utile en ce qu'elle favorisait les débats interactifs et un dialogue permanent avec le Secrétariat sur des sujets tels que les programmes thématiques et régionaux, la situation financière de l'Office, son schéma de financement et les travaux du Groupe de l'évaluation indépendante. Plusieurs orateurs ont par ailleurs mis en avant la nécessité d'assurer un financement adéquat des programmes thématiques et

régionaux. On a aussi souligné qu'il importait d'exécuter les programmes de manière satisfaisante afin d'obtenir des résultats concrets.

6. Aux réunions informelles tenues le 7 décembre 2010 et les 18 février et 1<sup>er</sup> mars 2011, le groupe de travail a procédé à un examen approfondi de son fonctionnement et envisagé la prorogation de son mandat.

7. Deux séries de consultations informelles ont été organisées les 23 et 24 février 2011. Aux réunions informelles des 1<sup>er</sup> et 10 mars 2011, le groupe de travail a examiné un projet de décision sur la prorogation de son mandat et un projet de résolution contenant les recommandations qu'il avait formulées lors de ces consultations informelles.

8. À sa réunion du 10 mars 2011, le groupe de travail a décidé de transmettre aux Commissions, à leurs sessions du premier semestre 2011, des projets de décisions et de résolutions qu'elles pourraient examiner et sur lesquelles elles pourraient s'appuyer pour poursuivre leurs discussions et négociations; ces projets figurent en annexe au présent document.

## **II. Questions d'organisation et d'administration**

9. Pendant la période à l'étude, le groupe de travail a tenu cinq réunions informelles, les 25 novembre et 7 décembre 2010 et les 18 février et 1<sup>er</sup> et 10 mars 2011. Des consultations informelles ont eu lieu les 26 et 30 novembre 2010 et les 23 et 24 février 2011.

10. Le Secrétariat a continué de fournir au groupe de travail, sur support électronique et support papier, de nombreux documents dont plusieurs peuvent également être consultés sur la page Web de l'UNODC créée et mise à jour par le Secrétariat à son intention (voir <http://www.unodc.org/unodc/fr/commissions/wg-governance-finance-2.html>).

## Annexe I

### Projet de décision [Commission des stupéfiants]

#### **Amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* sa décision 2009/251, intitulée “Fréquence et durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale”, en vertu de laquelle, à compter de 2010, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient chaque année une reprise de leur session durant le deuxième semestre pour examiner les rapports et les recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance,

*Reconnaissant* l'importance du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance pour ce qui est d'aider la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à traiter efficacement les questions financières et de gouvernance intéressant les deux Commissions,

*Réaffirmant* le rôle de la Commission des stupéfiants en tant que principal organe de décision des Nations Unies pour les questions ayant trait à la lutte internationale contre la drogue et en tant qu'organe directeur du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

*Préoccupé* par la situation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour ce qui est des questions financières et de gouvernance, et conscient que ces questions doivent être traitées de toute urgence d'une manière pragmatique, axée sur les résultats, efficace et coopérative,

a) *Rappelle* la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants et décide de proroger le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance jusqu'à la session que la Commission doit tenir au premier semestre 2013 et au cours de laquelle elle procédera à un examen approfondi du fonctionnement du groupe de travail et envisagera la prorogation de son mandat;

b) *Décide* que le groupe de travail tiendra au moins deux réunions officielles, l'une au premier trimestre 2012 et l'autre au premier trimestre 2013, avant les sessions ordinaires de la Commission, et que les dates de ces réunions et des éventuelles réunions informelles supplémentaires seront fixées par les coprésidents du groupe de travail en consultation avec le Secrétariat;

c) *Demande* que la documentation pertinente soit fournie en temps voulu au groupe de travail et approuve l'ordre du jour provisoire du groupe de travail, comme suit:

1. Budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013.
2. Gouvernance et situation financière de l'Office.
3. Évaluation et contrôle.
4. Autres questions.

## Annexe II

### Projet de résolution [Commission des stupéfiants]

#### **Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance**

*La Commission des stupéfiants,*

*Rappelant* sa résolution 52/13 du 20 mars 2009, intitulée “Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime”, par laquelle elle a créé le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance, afin de poursuivre l'objectif commun consistant à améliorer la performance et l'efficacité de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime<sup>1</sup>,

*Rappelant également* la décision 2009/251 du Conseil économique et social, intitulée “Fréquence et durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale”, par laquelle le Conseil a décidé qu'à compter de 2010, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient chaque année une reprise de leur session durant le deuxième semestre pour examiner les rapports et les recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance,

*Rappelant en outre* qu'elle a, dans sa résolution 52/13, souligné que le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance, lors de ses réunions officielles et informelles, devrait constituer un cadre de dialogue entre les États Membres ainsi qu'entre les États Membres et le Secrétariat sur l'élaboration des programmes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

*Réaffirmant* son rôle de principal organe de décision des Nations Unies pour les questions ayant trait à la lutte internationale contre la drogue et d'organe directeur du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

*Réaffirmant également* les résolutions du Conseil économique et social 2009/23 du 30 juillet 2009, intitulée “Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime”, 2010/17 du 22 juillet 2010, intitulée “Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique”, et 2010/20 du 22 juillet 2010, intitulée “Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime”, ainsi que sa propre résolution 52/14, intitulée

“Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l’exercice biennal 2010-2011”,

*Rappelant* la résolution 64/243 de l’Assemblée générale, en date du 24 décembre 2009, intitulée “Questions relatives au projet de budget-programme pour l’exercice biennal 2010-2011”, au paragraphe 85 de laquelle celle-ci s’est déclarée préoccupée par la situation financière de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et a prié le Secrétaire général de présenter dans son projet de budget-programme pour l’exercice biennal 2012-2013 des propositions visant à garantir à l’Office des ressources suffisantes pour lui permettre de s’acquitter de son mandat,

*Préoccupée* par la situation de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour ce qui est des questions financières et de gouvernance, et consciente que ces questions doivent être traitées de toute urgence de manière pragmatique, axée sur les résultats, efficace et coopérative,

1. *Prend note* des travaux et du rapport du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance créé en application de sa résolution 52/13;

2. *Exprime ses remerciements* aux coprésidents du groupe de travail pour ce qui a été accompli et au Secrétariat pour l’aide qu’il a fournie au groupe de travail, notamment en le renseignant sur la situation financière de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, par la tenue de réunions d’information et la présentation des différents programmes thématiques et régionaux, et sur les questions d’évaluation et de contrôle, et prie le Secrétariat de continuer d’apporter au groupe de travail le concours requis, dans la mesure des ressources limitées dont il dispose;

3. *Se félicite* de la pratique établie consistant à prévoir pour le groupe de travail un calendrier des réunions et un programme de travail clairs, ainsi que des autres mesures qui ont été prises pour améliorer le fonctionnement et l’efficacité du groupe de travail, et demande à ce que, pour chaque réunion, un ordre du jour provisoire soit distribué raisonnablement à l’avance, accompagné de tous les documents pertinents;

#### *Stratégie à moyen terme pour la période 2012-2015*

4. *Prie* le Secrétariat et le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance d’élaborer, pour faire suite à la Stratégie de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011, une Stratégie pour la période 2012-2015 dont elle serait saisie à la reprise de sa cinquante-quatrième session, et qui serait présentée à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la reprise de sa vingtième session, au second semestre 2011;

5. *Demande instamment* au Secrétariat de continuer de veiller à ce que cette stratégie actualisée, approuvée par les États Membres, oriente la formulation d’objectifs clairement définis, de meilleures échéances et d’indicateurs de succès qui permettent de mesurer des points de vue tant qualitatif que quantitatif les incidences de l’action de l’Office dans le strict respect des résolutions de l’Assemblée générale relatives à la budgétisation axée sur les résultats;

*Évaluation et contrôle*

6. *Rappelle* qu'elle a, dans sa résolution 52/14 du 2 décembre 2009, décidé que le projet de budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011 devrait prévoir des montants suffisants pour la mise en place d'un groupe de l'évaluation pérenne, efficace et fonctionnellement indépendant, se félicite de la nomination du Chef du Groupe de l'évaluation indépendante, prie instamment le Secrétariat de faire appliquer promptement cette décision afin que, sans plus attendre, les effectifs du Groupe soient au complet et que celui-ci devienne pleinement opérationnel, et invite le Groupe à concentrer son attention sur l'exécution des programmes thématiques et régionaux, la performance et les résultats et à poursuivre ses consultations avec le groupe de travail à ce sujet;

7. *Demande* au Secrétariat de promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'organisation, d'intégrer le recours aux outils de surveillance et d'évaluation pertinents à la planification et à l'exécution des programmes, de former les fonctionnaires au Siège et dans les bureaux extérieurs, selon qu'il conviendra et en fonction des ressources disponibles, et de lui faire part, à la reprise de sa cinquante-quatrième session, des mesures prises et prévues à cet égard;

8. *Demande également* au Secrétariat de mettre les rapports du Groupe de l'évaluation indépendante, y compris son rapport annuel, à la disposition de tous les États Membres longtemps avant les sessions ordinaires de la Commission, afin de leur faire mieux connaître les activités et les constatations du Groupe, et de promouvoir la transparence;

9. *Prend note* du rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime"<sup>1</sup> et prie le groupe de travail d'examiner de manière approfondie, dans le cadre de son mandat, les observations et recommandations qui y sont formulées, de manière à lui présenter des recommandations en conséquence à la reprise de sa cinquante-quatrième session, et d'en saisir également la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la reprise de sa vingtième session, au second semestre 2011;

10. *Prie* le groupe de travail de réfléchir à la création, si possible, avant la fin 2011, d'un système interne permettant de suivre l'exécution des recommandations faites par les organes de contrôle compétents, dont le Bureau des services de contrôle interne, le Corps commun d'inspection, le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de l'évaluation indépendante, et de lui faire rapport à la reprise de sa cinquante-quatrième session;

*Promotion d'une approche-programme intégrée*

11. *Salue* les progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en place, conformément au mandat de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et en consultation permanente avec les États Membres, d'une approche-programme intégrée comprenant des programmes thématiques et régionaux dans le cadre

<sup>1</sup> JIU/REP/2010/10.

desquels l'Office mène ses activités normatives et d'assistance technique, et prie le Directeur exécutif de l'Office de continuer de présenter ces programmes thématiques et régionaux au groupe de travail, de maintenir parmi ses premières priorités la mise en place d'une approche-programme intégrée et de continuer de l'appuyer, et de lui rendre compte des progrès réalisés à la reprise de sa cinquante-quatrième session, ainsi qu'à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la reprise de sa vingtième session, au second semestre 2011;

*Mesures visant à améliorer la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime*

12. *Exhorte* tous les États Membres à fournir à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime tout l'appui financier et politique possible, en élargissant sa base de donateurs et en augmentant leurs contributions volontaires, surtout celles versées à des fins générales, afin de lui permettre de poursuivre, d'élargir, d'améliorer et de renforcer ses activités opérationnelles et de coopération technique, dans le cadre de son mandat, particulièrement en vue de la mise en œuvre intégrale de la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire et de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue adoptés à l'issue du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, ainsi que, le cas échéant, des résolutions pertinentes adoptées par la Commission à cette session, et rappelle la résolution 65/233 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci recommande qu'une part suffisante du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies continue d'être allouée à l'Office pour lui permettre de mener à bien, de manière cohérente et régulière, les tâches qui lui ont été confiées;

13. *Prie* le Secrétariat d'améliorer encore, concernant l'exécution des programmes, la communication d'informations axées sur les résultats et orientées vers les réalisations, afin de renforcer la transparence ainsi que la confiance que les États Membres ont dans les activités menées par l'Office et la mesure dans laquelle ils se les approprient politiquement, et de tendre vers une réduction des contributions à des fins spéciales;

14. *Encourage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à allouer une part de leurs contributions aux fonds à des fins générales, afin de maintenir un équilibre durable entre les fonds à des fins générales et les fonds à des fins spéciales;

15. *Invite* les États Membres à envisager de verser des fonds à des fins génériques à l'appui des programmes régionaux et thématiques, afin d'introduire une certaine souplesse dans le système de financement, toujours alimenté principalement par des contributions à des fins spéciales;

16. *Se félicite* que certains États Membres aient récemment décidé de faire, sur une base volontaire, des annonces de contributions à des fins générales et à des fins spéciales d'un montant indicatif pour une période biennale ou pluriannuelle, et encourage tous les États Membres qui sont en mesure de prendre de tels engagements sur deux ans ou plus d'envisager de suivre cette pratique qui se fait jour, en s'alignant de préférence sur le cycle budgétaire biennal de l'Office des

Nations Unies contre la drogue et le crime, en vue d'accroître la prévisibilité et la stabilité de son financement;

17. *Prie* le Secrétariat de veiller, face aux difficultés financières que connaît l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et à la lumière de la diminution des contributions à des fins générales, à ce que le montant perçu au titre de l'appui aux programmes ne représente pas moins que le taux standard recommandé de 13 %, compte dûment tenu de l'Accord-cadre financier et administratif entre la Communauté européenne et les Nations Unies;

18. *Prie également* le Secrétariat d'appliquer des critères transparents et uniformes en ce qui concerne le montant perçu au titre de l'appui aux programmes, de poursuivre les consultations avec le groupe de travail à cet égard et de lui faire rapport sur la question à la reprise de sa cinquante-quatrième session;

19. *Invite instamment* le Secrétariat à formuler, en consultation étroite avec le groupe de travail, une stratégie de collecte de fonds prévoyant un élargissement de la base des donateurs, et encourage les États Membres à verser des contributions à des fins générales et à des fins spéciales;

20. *Encourage* les pays abritant des bureaux extérieurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à étudier les moyens de continuer de les soutenir de manière adéquate, et invite le groupe de travail à discuter encore des moyens d'encourager ces pays à verser des contributions volontaires destinées à couvrir les frais de fonctionnement des bureaux de pays et de programme, en vue d'améliorer la viabilité financière du réseau de bureaux extérieurs de l'Office; et de lui faire rapport sur la question à la reprise de sa cinquante-quatrième session;

#### *Améliorer le rôle d'organe directeur et le fonctionnement de la Commission*

21. *Recommande*, dans le but d'améliorer le rôle d'organe directeur et le fonctionnement de la Commission, ainsi que l'application effective et satisfaisante de ses décisions, ce qui suit:

a) La Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devraient tenir des reprises de session conjointes dont l'ordre du jour se limiterait aux points inscrits à l'ordre du jour de chaque Commission au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l'objectif étant de donner à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique; à cet égard, la pratique consistant à tenir des reprises de session se suivant immédiatement, mais distinctes, devrait être maintenue afin de permettre aux Commissions d'examiner les points inscrits à leur ordre du jour respectif au titre du débat consacré aux questions normatives;

b) Le groupe de travail devrait étudier les moyens d'assurer que les orientations adressées à l'Office lui sont fournies de manière intégrée;

c) Les États Membres devraient déposer et examiner les projets de résolution longtemps avant l'ouverture des sessions ordinaires de la Commission, afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées; ces discussions préliminaires ne sauraient en aucun cas faire obstacle aux travaux de la Commission ni s'y substituer;

d) Chacun des documents de travail dont la Commission est officiellement saisie devrait comprendre un résumé et une présentation claire des mesures à prendre;

e) Toute recommandation formulée par le groupe de travail devrait être mise à la disposition de tous les États Membres longtemps avant l'ouverture des sessions ordinaires de la Commission et devrait être examinée par cette dernière;

f) Le Secrétariat devrait, par l'intermédiaire du groupe de travail, le cas échéant, présenter à la Commission à ses sessions ordinaires, pour examen, un rapport court et concis sur la suite donnée aux résolutions.

## Annexe III

### **Projet de décision [Commission pour la prévention du crime et la justice pénale]**

#### **Amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* sa décision 2009/251, intitulée “Fréquence et durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale”, en vertu de laquelle, à compter de 2010, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient chaque année une reprise de leur session durant le deuxième semestre pour examiner les rapports et les recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance,

*Reconnaissant* l'importance du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance pour ce qui est d'aider la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à traiter efficacement les questions financières et de gouvernance intéressant les deux Commissions,

*Réaffirmant* le rôle de la Commission des stupéfiants en tant que principal organe de décision des Nations Unies pour les questions ayant trait à la lutte internationale contre la drogue et en tant qu'organe directeur du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

*Préoccupé* par la situation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour ce qui est des questions financières et de gouvernance, et conscient que ces questions doivent être traitées de toute urgence d'une manière pragmatique, axée sur les résultats, efficace et coopérative,

a) *Rappelle* la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et décide de proroger le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance jusqu'à la session que la Commission doit tenir au premier semestre 2013 et au cours de laquelle elle procédera à un examen approfondi du fonctionnement du groupe de travail et envisagera la prorogation de son mandat;

b) *Décide* que le groupe de travail tiendra au moins deux réunions officielles, l'une au premier trimestre 2012 et l'autre au premier trimestre 2013, avant les sessions ordinaires de la Commission, et que les dates de ces réunions et des éventuelles réunions informelles supplémentaires seront fixées par les coprésidents du groupe de travail en consultation avec le Secrétariat;

c) *Demande* que la documentation pertinente soit fournie en temps voulu au groupe de travail et approuve l'ordre du jour provisoire du groupe de travail, comme suit:

1. Budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013.
2. Gouvernance et situation financière de l'Office.
3. Évaluation et contrôle.
4. Autres questions.

## Annexe IV

### **Projet de résolution [Commission pour la prévention du crime et la justice pénale]**

#### **Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance**

*La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale,*

*Rappelant* sa résolution 18/3 du 24 avril 2009, intitulée “Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime”, par laquelle elle a créé le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance, afin de poursuivre l'objectif commun consistant à améliorer la performance et l'efficacité de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime<sup>1</sup>,

*Rappelant également* la décision 2009/251 du Conseil économique et social, intitulée “Fréquence et durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale”, par laquelle le Conseil a décidé qu'à compter de 2010, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient chaque année une reprise de leur session durant le deuxième semestre pour examiner les rapports et les recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance,

*Rappelant en outre* qu'elle a, dans sa résolution 18/3, souligné que le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance, lors de ses réunions officielles et informelles, devrait constituer un cadre de dialogue entre les États Membres ainsi qu'entre les États Membres et le Secrétariat sur l'élaboration des programmes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

*Réaffirmant* son rôle de principal organe de décision des Nations Unies pour les questions ayant trait à la prévention internationale du crime à la justice pénale et d'organe directeur du programme contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

*Réaffirmant également* les résolutions du Conseil économique et social 2009/23 du 30 juillet 2009, intitulée “Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime”, 2010/17 du 22 juillet 2010, intitulée “Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique”, et 2010/20 du 22 juillet 2010, intitulée “Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations

Unies contre la drogue et le crime”, ainsi que sa propre résolution 18/6, intitulée “Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l’exercice biennal 2010-2011”,

*Rappelant* la résolution 64/243 de l’Assemblée générale, en date du 24 décembre 2009, intitulée “Questions relatives au projet de budget-programme pour l’exercice biennal 2010-2011”, au paragraphe 85 de laquelle celle-ci s’est déclarée préoccupée par la situation financière de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et a prié le Secrétaire général de présenter dans son projet de budget-programme pour l’exercice biennal 2012-2013 des propositions visant à garantir à l’Office des ressources suffisantes pour lui permettre de s’acquitter de son mandat,

*Préoccupée* par la situation de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour ce qui est des questions financières et de gouvernance, et consciente que ces questions doivent être traitées de toute urgence de manière pragmatique, axée sur les résultats, efficace et coopérative,

1. *Prend note* des travaux et du rapport du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance créé en application de sa résolution 18/3;

2. *Exprime ses remerciements* aux coprésidents du groupe de travail pour ce qui a été accompli et au Secrétariat pour l’aide qu’il a fournie au groupe de travail, notamment en le renseignant sur la situation financière de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, par la tenue de réunions d’information et la présentation des différents programmes thématiques et régionaux, et sur les questions d’évaluation et de contrôle, et prie le Secrétariat de continuer d’apporter au groupe de travail le concours requis, dans la mesure des ressources limitées dont il dispose;

3. *Se félicite* de la pratique établie consistant à prévoir pour le groupe de travail un calendrier des réunions et un programme de travail clairs, ainsi que des autres mesures qui ont été prises pour améliorer le fonctionnement et l’efficacité du groupe de travail, et demande à ce que, pour chaque réunion, un ordre du jour provisoire soit distribué raisonnablement à l’avance, accompagné de tous les documents pertinents;

#### *Stratégie à moyen terme pour la période 2012-2015*

4. *Prie* le Secrétariat et le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance d’élaborer, pour faire suite à la Stratégie de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011, une Stratégie pour la période 2012-2015 dont elle serait saisie à la reprise de sa vingtième session, au second semestre 2011;

5. *Demande instamment* au Secrétariat de continuer de veiller à ce que cette stratégie actualisée, approuvée par les États Membres, oriente la formulation d’objectifs clairement définis, de meilleures échéances et d’indicateurs de succès qui permettent de mesurer des points de vue tant qualitatif que quantitatif les incidences de l’action de l’Office dans le strict respect des résolutions de l’Assemblée générale relatives à la budgétisation axée sur les résultats;

*Évaluation et contrôle*

6. *Rappelle* qu'elle a, dans sa résolution 18/6 du 4 décembre 2009, décidé que le projet de budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011 devrait prévoir des montants suffisants pour la mise en place d'un groupe de l'évaluation pérenne, efficace et fonctionnellement indépendant, se félicite de la nomination du Chef du Groupe de l'évaluation indépendante, prie instamment le Secrétariat de faire appliquer promptement cette décision afin que, sans plus attendre, les effectifs du Groupe soient au complet et que celui-ci devienne pleinement opérationnel, et invite le Groupe à concentrer son attention sur l'exécution des programmes thématiques et régionaux, la performance et les résultats et à poursuivre ses consultations avec le groupe de travail à ce sujet;

7. *Demande* au Secrétariat de promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'organisation, d'intégrer le recours aux outils de surveillance et d'évaluation pertinents à la planification et à l'exécution des programmes, de former les fonctionnaires au Siège et dans les bureaux extérieurs, selon qu'il conviendra et en fonction des ressources disponibles, et de lui faire part, à la reprise de sa vingtième session, des mesures prises et prévues à cet égard;

8. *Demande également* au Secrétariat de mettre les rapports du Groupe de l'évaluation indépendante, y compris son rapport annuel, à la disposition de tous les États Membres longtemps avant les sessions ordinaires de la Commission, afin de leur faire mieux connaître les activités et les constatations du Groupe, et de promouvoir la transparence;

9. *Prend note* du rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime"<sup>2</sup> et prie le groupe de travail d'examiner de manière approfondie, dans le cadre de son mandat, les observations et recommandations qui y sont formulées, de manière à lui présenter des recommandations en conséquence à la reprise de sa vingtième session, au second semestre 2011;

10. *Prie* le groupe de travail de réfléchir à la création, si possible, avant la fin de 2011, d'un système interne permettant de suivre l'exécution des recommandations faites par les organes de contrôle compétents, dont le Bureau des services de contrôle interne, le Corps commun d'inspection, le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de l'évaluation indépendante, et de lui faire rapport à la reprise de sa vingtième session;

*Promotion d'une approche-programme intégrée*

11. *Salue* les progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en place, conformément au mandat de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et en consultation permanente avec les États Membres, d'une approche-programme intégrée comprenant des programmes thématiques et régionaux dans le cadre desquels l'Office mène ses activités normatives et d'assistance technique, et prie le Directeur exécutif de l'Office de continuer de présenter ces programmes

---

<sup>2</sup> JIU/REP/2010/10.

thématiques et régionaux au groupe de travail, de maintenir parmi ses premières priorités la mise en place d'une approche-programme intégrée et de continuer de l'appuyer, et de lui rendre compte des progrès réalisés à la reprise de sa cinquante-quatrième session, ainsi qu'à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la reprise de sa vingtième session, au second semestre 2011;

*Mesures visant à améliorer la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime*

12. *Exhorte* tous les États Membres à fournir à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime tout l'appui financier et politique possible, en élargissant sa base de donateurs et en augmentant leurs contributions volontaires, surtout celles versées à des fins générales, afin de lui permettre de poursuivre, d'élargir, d'améliorer et de renforcer ses activités opérationnelles et de coopération technique, dans le cadre de son mandat, et rappelle la résolution 65/233 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci recommande qu'une part suffisante du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies continue d'être allouée à l'Office pour lui permettre de mener à bien, de manière cohérente et régulière, les tâches qui lui ont été confiées;

13. *Prie* le Secrétariat d'améliorer encore, concernant l'exécution des programmes, la communication d'informations axées sur les résultats et orientées vers les réalisations, afin de renforcer la transparence ainsi que la confiance que les États Membres ont dans les activités menées par l'Office et la mesure dans laquelle ils se les approprient politiquement, et de tendre vers une réduction des contributions à des fins spéciales;

14. *Encourage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à allouer une part de leurs contributions aux fonds à des fins générales, afin de maintenir un équilibre durable entre les fonds à des fins générales et les fonds à des fins spéciales;

15. *Invite* les États Membres à envisager de verser des fonds à des fins génériques à l'appui des programmes régionaux et thématiques, afin d'introduire une certaine souplesse dans le système de financement, toujours alimenté principalement par des contributions à des fins spéciales;

16. *Se félicite* que certains États Membres aient récemment décidé de faire, sur une base volontaire, des annonces de contributions à des fins générales et à des fins spéciales d'un montant indicatif pour une période biennale ou pluriannuelle, et encourage tous les États Membres qui sont en mesure de prendre de tels engagements sur deux ans ou plus d'envisager de suivre cette pratique qui se fait jour, en s'alignant de préférence sur le cycle budgétaire biennal de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en vue d'accroître la prévisibilité et la stabilité de son financement;

17. *Prie* le Secrétariat de veiller, face aux difficultés financières que connaît l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et à la lumière de la diminution des contributions à des fins générales, à ce que le montant perçu au titre de l'appui aux programmes ne représente pas moins que le taux standard recommandé de 13 %, compte dûment tenu de l'Accord-cadre financier et administratif entre la Communauté européenne et les Nations Unies;

18. *Prie également* le Secrétariat d'appliquer des critères transparents et uniformes en ce qui concerne le montant perçu au titre de l'appui aux programmes, de poursuivre les consultations avec le groupe de travail à cet égard et de lui faire rapport sur la question à la reprise de sa vingtième session;

19. *Invite instamment* le Secrétariat à formuler, en consultation étroite avec le groupe de travail, une stratégie de collecte de fonds prévoyant un élargissement de la base des donateurs, et encourage les États Membres à verser des contributions à des fins générales et à des fins spéciales;

20. *Encourage* les pays abritant des bureaux extérieurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à étudier les moyens de continuer de les soutenir de manière adéquate, et invite le groupe de travail à discuter encore des moyens d'encourager ces pays à verser des contributions volontaires destinées à couvrir les frais de fonctionnement des bureaux de pays et de programme, en vue d'améliorer la viabilité financière du réseau de bureaux extérieurs de l'Office; et de lui faire rapport sur la question à la reprise de sa vingtième session;

*Améliorer le rôle d'organe directeur et le fonctionnement de la Commission*

21. *Recommande*, dans le but d'améliorer le rôle d'organe directeur et le fonctionnement de la Commission, ainsi que l'application effective et satisfaisante de ses décisions, ce qui suit:

a) La Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devraient tenir des reprises de session conjointes dont l'ordre du jour se limiterait aux points inscrits à l'ordre du jour de chaque Commission au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l'objectif étant de donner à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique; à cet égard, la pratique consistant à tenir des reprises de session se suivant immédiatement, mais distinctes, devrait être maintenue afin de permettre aux Commissions d'examiner les points inscrits à leur ordre du jour respectif au titre du débat consacré aux questions normatives;

b) Le groupe de travail devrait étudier les moyens d'assurer que les orientations adressées à l'Office lui sont fournies de manière intégrée;

c) Les États Membres devraient déposer et examiner les projets de résolution longtemps avant l'ouverture des sessions ordinaires de la Commission, afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées; ces discussions préliminaires ne sauraient en aucun cas faire obstacle aux travaux de la Commission ni s'y substituer;

d) Chacun des documents de travail dont la Commission est officiellement saisie devrait comprendre un résumé et une présentation claire des mesures à prendre;

e) Toute recommandation formulée par le groupe de travail devrait être mise à la disposition de tous les États Membres longtemps avant l'ouverture des sessions ordinaires de la Commission et devrait être examinée par cette dernière;

f) Le Secrétariat devrait, par l'intermédiaire du groupe de travail, le cas échéant, présenter à la Commission à ses sessions ordinaires, pour examen, un rapport court et concis sur la suite donnée aux résolutions.

---